



DESCRIPTIF PROGRAMME EPP N°6

«*DEPISTAGE DE L'ONYCHOMYCOSE PAR LE PEDICURE-PODOLOGUE*»

DESTINÉ AUX PÉDICURES-PODOLOGUES

Définition

L'EPP est une démarche organisée en vue d'optimiser ses pratiques. Ce n'est pas une formation continue. L'EPP se caractérise par une auto-évaluation régulière de ses pratiques et des résultats obtenus, sur la base de recommandations professionnelles préalablement établies (quand elles existent).

Justification du thème

Nécessité d'accroître les connaissances rendues indispensables compte-tenu de l'augmentation de fréquence des onychomycoses.

Difficulté d'un dépistage lors d'un examen clinique, en l'absence d'un examen anatomo-pathologique.

L'onychomycose est un vecteur de contamination sur le reste du pied et sur l'environnement proche.

Les références spécifiques

Absence de recommandation spécifique dans la pratique du pédicure-podologue. Des recommandations professionnelles médicales existent et doivent s'étendre au pédicure-podologue.

Objectif d'amélioration

Amélioration du dépistage par une pratique mieux définie et du rôle du professionnel dans l'équipe pluridisciplinaire.

Méthode utilisée

Audit clinique ciblé, permettant de comparer la pratique des pédicures-podologues aux référentiels connus à ce sujet.

Durée

3 séances de 3 heures environ sur 6 mois.

Impact

Amélioration de la pratique, de la prise en charge, du type de traitement utilisé et de la coordination pluridisciplinaire.